

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-M-305**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 9 mars 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-M-305 créant une réserve financière pour la protection des plans d'eau.

Le présent règlement a pour objet :

- La création d'une réserve financière pour la réalisation d'études reliées aux plans d'eau du territoire, pour la patrouille nautique du territoire ainsi que pour la protection des plans d'eau de façon générale, pour un montant projeté de 200 000 \$ devant desservir l'ensemble du territoire de la Ville

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 9 mars 2021 ».

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 mars 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière